

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL**

SEANCE DU 12 Septembre 2016

L'an deux mille seize, douze septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Yves GUERPILLON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de conseillers absents : 4

Date de convocation : 7 Septembre 2016

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Bruno MONTAGNAT, Frédéric ROSSI.

ABSENTS : Élisabeth GUIBERT-QUEIROS, Patrice POULET, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET

POUVOIR : P. Poulet à Y. Guerpillon ; B. Laval à S. Gusmeroli

Début du Conseil à 20H30

Secrétaire de séance : Bruno MONTAGNAT

1. Répartition de l'actif et du passif du SIVU des remontées mécaniques entre les communes de Saint Pierre de Chartreuse et Saint Pierre d'Entremont.

vu le courrier de la Préfecture en date du 13 mai 2016 informant la commune de son intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des sites alpins Saint Pierre de Chartreuse / Le Planolet ;

vu la délibération de la commune en date du 26 juillet 2016 acceptant le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des sites alpins Saint Pierre de Chartreuse / Le Planolet, et choisissant de transférer ses compétences à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) ;

vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) en date du 30 juin 2016 approuvant la prise de compétence ski alpin et remontées mécaniques à compter du 1^{er} novembre 2016 ;

CONSIDERANT que pour poursuivre la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des sites alpins Saint Pierre de Chartreuse / Le Planolet, il y a lieu de partager les biens et dettes de ce dernier entre les communes de Saint Pierre de Chartreuse et de Saint Pierre d'Entremont Isère, avant de les mettre à disposition à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) dans le cadre de l'exercice de sa nouvelle compétence ski alpin et remontées mécaniques ;

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver la répartition entre les communes de Saint Pierre de Chartreuse et de Saint Pierre d'Entremont Isère, de l'actif, du passif, et des subventions amortissables, conformément au tableau ci- après :

REPARTITION

	SIVU des Remontées Mécaniques	Commune de Saint Pierre de Chartreuse	Commune de Saint Pierre d'Entremont Isère
Actif net au 31/12/16	6 292 224.30 €	4 538 180.27 €	1 754 044.03 €
Passif net (capital restant dû au 31/12/16)	2 524 814.05 €	1 825 330.06 €	699 483.99 €
Subventions d'équipements (valeur nette au 31/12/16)	2 177 967.00 €	1 742 373.60 €	435 593.40 €

L'état de l'actif fera l'objet d'une régularisation sur les opérations 2016 qui seront dénouées lors de l'arrêté définitif des comptes du SIVU et de l'exécution du budget primitif 2016 modifié. Ces opérations se feront en collaboration avec la Trésorerie de Saint Laurent Du Pont.

ANNEXES jointes à la présente délibération

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal

- **VALIDE** la répartition entre les communes de Saint Pierre de Chartreuse et de Saint Pierre d'Entremont Isère, de l'actif, du passif, et des subventions amortissables, conformément au tableau ci-dessus.

Débat :

S. Gusmeroli demande ce qu'il en est du déficit du SIVU à ce jour et quelles seront les conséquences pour le budget communal.

Le maire précise qu'un budget sur 10 mois est en cours d'élaboration afin d'arrêter la situation financière du SIVU à la date de sa dissolution. A ce jour, le montant des aides de l'Etat et du Département ne sont pas connus, ce qui fait que l'on ne sait pas quelle somme restera à charge des communes.

P. Bochard précise que le déficit connu à ce jour est d'environ 650 000 € (dont 80% pour St Pierre de Chartreuse).

Votants : 13

Unanimité

Arrivée de B. Laval

Questions orales

1/ Projet de la Maison du Parc de Chartreuse (S. Gusmeroli)

Où en est ce dossier ?

Réponse du maire :

Suite à l'élection du nouveau bureau au PNR, une rencontre a eu lieu entre le nouveau Président et le maire où la rénovation du bâtiment existant semble être l'orientation retenue. L'AMO travaille avec le PNR pour faire des propositions dans ce sens. A ce jour, la maison du parc est toujours prévue à Saint Pierre de Chartreuse.

2/ Situation du bureau de poste (C. Dupont)

Quelle est la proposition de la poste quant à l'organisation du bureau de Saint Pierre de Chartreuse

Réponse du Maire :

La commune a été destinataire d'un courrier de la poste nous informant d'une modification d'horaires à compter d'octobre, soit une ouverture sur deux journées pas semaine. Une demande a été faite auprès de la poste afin de négocier une ouverture répartie sur trois demi-journées, un jour sur deux (mardi – jeudi – samedi). Un contrat tripartite, Etat/AMF/Poste précise une ouverture minimale dans les territoires ruraux de 12H par semaine; la poste ayant le choix des jours et des horaires.

B. Laval demande s'il ne serait pas plus intéressant de signer un contrat d'agence postale communale. Le maire explique que dans ce cas, la poste verse 1000 €/mois et prend en charge la mise en place du matériel et la formation du personnel. Cela permettrait sans doute une ouverture plus fréquente, mais limite les opérations de banque. Actuellement un contrat engage la poste sur un minimum d'ouverture hebdomadaire. Un rendez-vous le 23 septembre avec les responsables de la poste devrait permettre de clarifier les différentes options.

3/Espace loisirs de la Diat (B. Laval)

Quelle est la nature des travaux à la piscine qui ont fait l'objet d'une subvention et qu'en est-il du projet de reprise de l'accrobranche ?

Réponse du Maire :

La subvention accordée pour les travaux piscine est la DETR d'un montant de 30% et correspond au projet qui a fait l'objet d'une délibération en février 2016. Une partie des travaux en question a été réalisée cette année (Centrale de traitement, sable de filtration).

Pour ce qui concerne l'accrobranche, le repreneur éventuel a reçu un avis favorable à son projet de la part de sa banque. Nous attendons le retour de P. Poulet en charge du dossier pour avancer sur celui-ci.

4/Affaire en diffamation entre Y. Guerpillon et B. Laval (S. Gusmeroli)

Sortie de B. Laval

Suite au pourvoi en cassation déposé par Y. Guerpillon, qui prendra en charge les frais d'avocats inhérents à cette affaire ?

Réponse du Maire :

Le maire confirme que, comme pour les premières instances, ce n'est pas la commune qui supportera les frais mais lui personnellement.

Retour de B. Laval

5/ Projet des statuts de l'Office de tourisme Intercommunal (B. Laval)

Quelle est la position de la commune concernant la réorientation budgétaire de la taxe de séjour ?

Réponse du Maire :

N'ayant pas eu connaissance de ce projet de statuts, il n'a pas les éléments nécessaires pour répondre à cette question à ce jour.

Il semble nécessaire de mutualiser les moyens au niveau d'un Office de Tourisme Intercommunal, ceci n'entraîne pas forcément une réorientation de la taxe de séjour.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le sujet prochainement

6/ Vote du conseil municipal de St Laurent du Pont en faveur de la prise de compétence ski alpin par la communauté de communes (S. Gusmeroli)

Avez-vous contacté des conseillers de saint Laurent du Pont afin de les inviter à voter contre cette prise de compétence ?

Réponse du Maire :

Il s'agit là d'un procès d'intentions. J'ai simplement donné un avis à un conseiller municipal qui m'avait questionné sur le sujet, et suite à sa demande, j'ai confirmé cet avis à deux autres personnes. La teneur de mes propos n'était pas de leur demander de voter contre cette délibération, je leur ai expliqué qu'il était important d'élargir la structure gestionnaire de la station afin de pouvoir faire face aux investissements nécessaires à son développement dans les années à venir.

Le maire lève la séance à 21H45